

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULT**Du **27 mai 2010**n° **28**

page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT****OBJET : Tarifs des repas au Foyer-Soleil et au restaurant du Centre technique municipal – Année 2010/2011***Mesdames, Messieurs,*

*Les restaurants du Foyer-Soleil et du Centre technique municipal fournissent des repas au personnel de la mairie, du Centre communal d'action sociale et de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais, ainsi qu'au personnel des autres administrations et extérieurs.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n° 9 du conseil municipal du 9 juillet 2009 relative aux tarifs des repas du Foyer-soleil et du Centre technique municipal pour l'année scolaire 2009/2010,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations concernant la restauration, afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation 1,60 %),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'augmenter, pour l'année scolaire 2010/2011, les tarifs des repas, de la manière suivante :

<b>FOYER-SOLEIL et RESTAURANT C.T.M.</b>	<b>Année scolaire 2009/2010</b>	<b>Année scolaire 2010/2011</b>
Personnel des 3 collectivités, stagiaires et agents contractuels inclus .....	4,08€	4,15 €
Personnel des autres administrations et extérieur .....	7,39€	7,51 €
Café, thé, infusion .....	0,50€	0,51 €
Repas avec vin .....	4,54€	4,61 €

- d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 020.32/7067/5240.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtellerault  
Transmis à la sous-préfecture, le 7 juin 2010  
Publié en mairie le 1er juin 2010

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services  
Philippe Turbault